



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

09-03-2018-17

Date de convocation le 05/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents : 10
Procuration : 2
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mars 2018

Le neuf mars deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS
Mr HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART

OBJET : CESSION COMMUNE DE MONT / BERNARD MARQUE COMPLÉMENT DE DELIBERATION

Par délibération du 12 avril 2017, la Commune a autorisé la vente d'une parcelle cadastrée 333 AC n°104 à l'euro symbolique à Monsieur MARQUE pour l'accès d'une future construction d'une maison sur le terrain voisin parcelle 333 AC n°105.

A la signature de l'acte, le notaire a fait savoir à la Commune que la vente à l'euro symbolique était impossible. Compte tenu de la situation de la parcelle, de la surface et de non utilisation de cet espace pour un quelconque projet communal, le Maire propose de vendre la parcelle aux prix symbolique de cent euros, charge à l'acquéreur les frais d'actes liés à l'acquisition de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DONNE son accord de principe sur la vente de la parcelle désignée pour le prix de cent euros.

DESIGNE le cabinet de Maître BILLERACH et CAMET-LASSALLE, notaires à Orthez, aux fins de rédiger l'acte authentique correspondant.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

